

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1.	Membre de l'Accord adressant la notification: <u>MEXIQUE</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2.	Organisme responsable: Ministère de l'énergie L'organisme ou l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doit être indiqué s'il est différent de l'organisme susmentionné: Point de contact
3.	Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4.	Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Récipients portatifs pour gaz de pétrole liquéfié
5.	Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: Projet de norme officielle mexicaine PROY-NOM-011-SEDG-1999: Récipients portatifs pour gaz de pétrole liquéfié non destinés à être exposés à un réchauffement par des moyens artificiels - Fabrication (17 pages, en espagnol)
6.	Teneur: Spécifications minimales et méthodes d'essai à appliquer pour la fabrication des récipients portatifs pour gaz de pétrole liquéfié prévus pour une pression de 1,65 Mpa (16,9 kgf/cm ²) à 323 K (50° C) et d'une contenance maximale de 45 kg, durée de vie utile des récipients, marquage d'identification du fabricant et du distributeur/propriétaire et d'indication de la date de fabrication, et procédure d'évaluation de la conformité.
7.	Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Sécurité
8.	Documents pertinents: Journal officiel de la Fédération (<i>Diario Oficial de la Federación</i>) du 10 novembre 1999
9.	Date projetée pour l'adoption: Date projetée pour l'entrée en vigueur: } À déterminer
10.	Date limite pour la présentation des observations: 9 janvier 2000
11.	Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: point national d'information [X] ou adresse, courrier électronique et numéro de télécopieur d'un autre organisme: